



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2025

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 15

Nombre de membres
en exercice : 15

Nombre de Conseillers
Présents : 13

Nombre de Conseillers
représentés : 2

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21h30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 11 février 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit, Florence Collino, Gaël Marandin, Bénédicte Lavier, Estelle Remacle.

Excusés : Sandrine Boillot, Samuel Péridy.

Absent :

Pouvoirs : Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Samuel Péridy à Laurent Poncet.

Secrétaire : Bénédicte Lavier

MARCHÉ PUBLIC POUR LA VIDÉOPROTECTION – CHOIX DU CANDIDAT

DATE DE
CONVOCATION
11/02/2025

AFFICHAGE LE

20/02/2025

M. le Maire fait part de l'analyse des candidatures pour la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur le village.

À réception des offres et après une première analyse, le coût du projet dépassait les estimations, et le marché a été divisé en tranches pour rester dans le budget.

Deux candidats ont déposé un dossier, une négociation a été engagée et à l'issue de ces démarches, l'entreprise EIFFAGE arrive en tête du classement.

M. le Maire rappelle que la gendarmerie reste très en attente de ce projet qui contribue à limiter les incivilités et actes de violence de plus en plus fréquents. Un raccordement au PCO gendarmerie est prévu, permettant une prise en main à distance en cas de besoin.

La consultation des images est très encadrée et ne peut être faite librement.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (Sandrine Boillot et Bénédicte Lavier), le conseil municipal Retient la candidature de Eiffage pour:

- la tranche ferme : 94 233 € HT

Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,
Le Maire,
Gérard DEQUE

